



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maires

Question écrite n° 6956

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir lui préciser, si un maire qui a connaissance de chahuts habituels à la montée et à la descente des élèves à l'arrêt du bus, doit prendre des mesures de police destinées à assurer la sécurité des élèves notamment par la présence d'un agent municipal. Il souhaiterait également qu'il lui précise si cet agent doit nécessairement être un agent de police municipale ou un garde champêtre.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6956

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4315

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)